



Voie privée voie publique

Par **gribouille24**, le **01/07/2017** à **10:40**

Bonjour,

En me promenant, je me suis fait attaquer par un chien qui a cassé la corde avec laquelle il était attaché alors que je passais devant sa maison. J'ai eu une fracture du poignet en tombant.

Je pensais être sur une voie communale mais cette impasse appartient à une copropriété et est donc privée, il n'y a aucune indication et rien n'indique que ce n'est pas une route communale. L'assurance adverse refuse de m'indemniser disant que j'étais sur une propriété privée. De plus c'est le propriétaire qui m'a dit que je pouvais passer quand il a vu que j'hésitais à cause du chien qui aboyait. Je pense que j'avais parfaitement le droit de passer pouvez vous m'aider ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/07/2017** à **18:17**

Bonjour,

Ne vous inquiétez pas, vous déposez une plainte contre le propriétaire du chien, vous demandez dédommagement de l'intégralité de votre préjudice, et ce propriétaire sera bien contraint de faire jouer son assurance responsabilité civile laquelle devra intervenir pour vous rembourser car elle y sera contrainte par jugement.